



Publié le 06/10/2026

INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

*Publication du 3^{ème} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche*

AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Catégorie : A

FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. GONY Maxime	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)	ingénieur principal	1	Non	
M. RAULT Michel	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM)	ingénieur principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2026



Publié le 06/10/2026

INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Publication du 3^{ème} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Catégorie : B

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme BEUVE Sylvie	COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2026
Mme QUETEL Mathilde	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. BOURDIER Nicolas	VILLE D'AGON-COUTAINVILLE	assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme BIS Vanessa	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	aide-soignant territorial de classe supérieure	1	Non	
Mme NICAISSÉ Guylaine	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	aide-soignant territorial de classe supérieure	2	Non	
Mme BLAISE Laëtitia	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	aide-soignant territorial de classe supérieure	3	Non	

FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. ROSTAGNAT Loïc	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)	technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	
M. LECHEVALIER-BOISSEL Nicolas	VILLE DE MONTEBOURG	technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2026
M. BARBEDETTE Franck	VILLEDIEU INTERCOM	technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	



INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Publication du 3^{ème} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Catégorie : C

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme JOLY Marie-Laure	COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	
Mme LABBE Erica	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	
Mme GUIFFARD Marie-Laure	COMMUNE DE FERMENVILLE	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	
Mme DOMEAU Nathalie	COMMUNE DE FERMENVILLE	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/08/2026
Mme LYLERE Marianne	COMMUNE DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2026
Mme SIMON Mélanie	VILLE DE BOURGVALLEES	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2026
Mme POREE Ingrid	VILLE DE BOURGVALLEES	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2026

FILIERE : animation

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LECANU Katia	COMMUNE DE BESLON	adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	Agent intercommunal : BESLON (5h54min/35h) et VILLEDIEU INTERCOM (18h33min/35h)
Mme LECANU Katia	VILLEDIEU INTERCOM	adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	Agent intercommunal : BESLON (5h54min/35h) et VILLEDIEU INTERCOM (18h33min/35h)

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme MATELOT Catherine	COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE	adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2026

FILIERE : police

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. FONTAINE Sébastien	VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS	brigadier-chef principal	1	Non	

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme GOUTHIER Anne-Sophie	CCAS DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	agent social principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2026
Mme BOURRIEAU Laurence	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	agent social principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 06/09/2026
Mme DENNEBOUY Brigitte	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	agent social principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 06/09/2026
Mme DUHAMEL Françoise	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	agent social principal de 1ère classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 06/09/2026
Mme POUPINEL Céline	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	agent social principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 06/09/2026
Mme HAUCHECORNE Isabelle	CCAS DE SAINT-PIERRE-EGLISE	agent social principal de 2ème classe	1	Non	
Mme BOURDET Nathalie	CCAS DE SAINT-PIERRE-EGLISE	agent social principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/08/2026
Mme FAUVEL Mélanie	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	agent social principal de 2ème classe	1	Non	
Mme BLANDAMOUR Sonia	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	agent social principal de 2ème classe	2	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme EPIARD Ludvine	VILLE D'AGNEAUX	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2026

FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme HAMEL Patricia	COMMUNE DE FERMENVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. LEMAITRE Dorian	COMMUNE DE FERMENVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. ROBERT Arnaud	COMMUNE DE MARCHESIEUX	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 02/05/2026
Mme BERTHELOT Marie-Paule	COMMUNE DE SACEY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/03/2026
Mme LE DIZES Estelle	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. HELAINE Benoit	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2026

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. BENOIST Guillaume	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2026
M. SACHOT Jérôme	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2026
M. LECAPLAIN Dominique	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	5	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2026
Mme ROULAND Patricia	VILLE DE MONTEBOURG	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2026
M. REVERT Sébastien	COMMUNE DE DIGOSVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2026
Mme LETERRIER Annick	COMMUNE DE FERMENVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. OURRY Frédéric	COMMUNE DE MARCHESIEUX	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LE GOUBIN Anna	COMMUNE DE MONTSENELLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. BAZIN Dany	COMMUNE DE SACEY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. FERON Charles	COMMUNE DE SAINT-FROMOND	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. TROCHON Nicolas	COMMUNE DE SAINT-OVIN	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. AMIOT Ludovic	COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. LEMELTIER Nicolas	COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
Mme LEHAGUEZ Elisabeth	COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme VALOGNES Annie	COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme GUILLEMETTE Christelle	COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	
M. GOUESLARD Jérémy	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 04/06/2026
M. LEMARCHANT Emmanuel	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LIGER Sylvie	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/05/2026
M. MOQUET Guillaume	VILLE D'AGON-COUTAINVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2026
Mme MAGDELAINE Nathalie	VILLE D'AGON-COUTAINVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme LEMOUCHER Aleksandra	VILLE DE BOURGVALLEES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2026
Mme LALLEMAND Celine	VILLE DE BOURGVALLEES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 02/12/2026
M. COSSE Dimitri	VILLE DE BRECEY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. PECATE Cédric	VILLE DE BRECEY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme MORIN Christine	VILLE DE BRIX	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
Mme LAROSE Nassabia	VILLE DE LESSAY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
Mme CORON Natacha	VILLE DE LESSAY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
Mme LEBARBENCHON Sarah	VILLE DE SAINT-AMAND-VILLAGES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. LECUIROT Martial	VILLE DE VALOGNES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. GOUESLARD Frédéric	VILLE DE VALOGNES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. ROBINE Franck	VILLE DE VALOGNES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Oui	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
Mme OZOUF Marie-Christine	VILLE D'ISIGNY-LE-BUAT	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	

FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. PESCHMANN Frédéric	CCAS DE SAINT-PIERRE-EGLISE	agent de maîtrise principal	1	Non	
M. DHEILLY Philippe	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE	agent de maîtrise principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2026

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des INGENIEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'ingénieur principal**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/12/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 20/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 20/10/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. GONY Maxime	ingénieur	ingénieur principal	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Le 02/09/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale



Vincent BICHON
Le Président

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM50)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des INGENIEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'ingénieur principal

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 11/01/2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 28/03/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. RAULT Michel	ingénieur	ingénieur principal	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/11/26

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGNEAUX
Le 24/09/2026

Jean-Claude BRAUD
Le Président

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 11/02/2026. fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 12/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BEUVE Sylvie	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/09/2026

Promouvables :

Promus :

Nombre de femmes : 1	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0	Nombres d'hommes : 0
Total : 1	Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TEURTHEVILLE-HAGUE

Le 31/08/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Fabrice HUSSENET
Le Maire



SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026**

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
 Vu la délibération en date du 22/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 02/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme QUETEL Mathilde	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

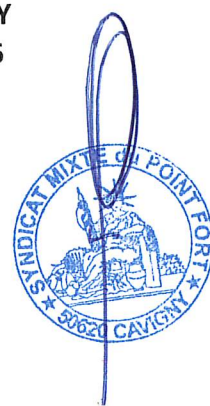
Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CAVIGNY
 Le 28/09/2026

Laurent PIEN
 Le Président



VILLE D'AGON-COUTAINVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES**
pour l'accès au GRADE de assistant de conservation principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
 Vu la délibération en date du fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 09/11/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de assistant de conservation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. BOURDIER Nicolas	assistant de conservation principal de 2ème classe	assistant de conservation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGON-COUTAINVILLE**Le 06/10/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Pierre GERMAIN

Le Maire



CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'aide-soignant territorial de classe supérieure**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2021-1881 du 29/12/2021, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux,
Vu la délibération en date du DEL20250623-034 en date du 23 juin 2025 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 25/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'aide-soignant territorial de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BIS Vanessa	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	1	
Mme NICAISSSE Guylaine	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	2	
Mme BLAISE Laëtitia	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	3	

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

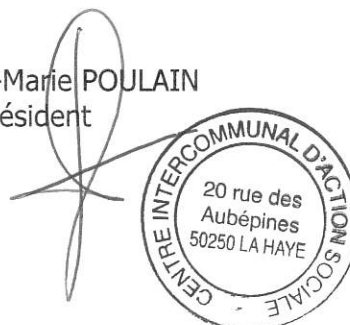
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTSENELLE

Le 03/09/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Marie POULAIN
Le Président



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de technicien principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/12/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 20/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 20/10/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. ROSTAGNAT Loïc	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Le 04/09/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Vincent BICHON
Le Président



VILLE DE MONTEBOURG**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE****Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/06/2007, fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LECHEVALIER-BOISSEL Nicolas	technicien	technicien principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/11/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTEBOURG**Le 01/09/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Pierre MAUQUEST
Le Maire



VILLEDIEU INTERCOM

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/12/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 15/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. BARBEDETTE Franck	technicien	technicien principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

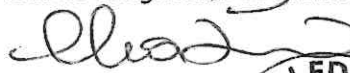
Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à **VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY**
Le **31/08/2026**

Cachet et signature de l'autorité territoriale


Catherine BAZIN
La Vice-Présidente



COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
 Vu la délibération en date du 28 septembre 2026 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 03/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme JOLY Marie-Laure	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE**Le 01/10/2026**

Cachet et signature de l'autorité territoriale

BRIGITTE LEGER LEPAYSANT

L'adjoint au Maire, délégué au personnel



SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 02/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LABBE Erica	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CAVIGNY**Le 28/09/2026**

Laurent PIEN

Le Président



COMMUNE DE FERMENVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 22 janvier 2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 04 avril 2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GUIFFARD Marie-Laure	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme DOMEAU Nathalie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/08/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à FERMENVILLE

Le 07/09/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Bernard RAOULT

Le Maire



COMMUNE DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 28/09/2022 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 28/09/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/07/2022 au 01/07/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LYLERE Marianne	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

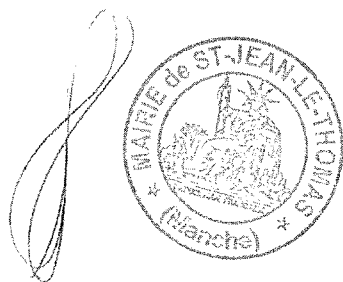
Fait à SAINT-JEAN-LE-THOMAS

Le 02/10/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Thomas HELLEUX

Le Maire



VILLE DE BOURGVALLEES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des **ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX** pour l'accès au **GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération D-2019-065 du 19/03/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 26/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme SIMON Mélanie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/04/2026
Mme POREE Ingrid	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/05/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BOURGVALLEES

Le 07/08/2026

Gabriel CATHERINE

Le Maire



COMMUNE DE BESLON

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
 Vu la délibération en date du 31/01/2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 13/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LECANU Katia	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : BESLON (5h54min/35h) et VILLEDIEU INTERCOM (18h33min/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BESLON
Le 27/07/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Loïc CHAUVET
 Le Maire



VILLEDIEU INTERCOM

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération en date du 14/12/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 15/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LECANU Katia	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : BESLON (5h54min/35h) et VILLEDIEU INTERCOM (18h33min/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

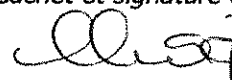
Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY

Le 21/07/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale


Catherine BAZIN
La Vice-Présidente



COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
 Vu la délibération en date du 27/02/2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 12/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme MATELOT Catherine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE-EGLISE**Le 07/09/2026**

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Francois MARDOC

Le Maire

Le Maire,

François MARDOC



VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE POLICE MUNICIPALE
pour l'accès au GRADE de brigadier-chef principal**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1391 du 17/11/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,
Vu la délibération en date du 16/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2022 au 31/07/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier-chef principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. FONTAINE Sébastien	gardien brigadier de police municipale	brigadier-chef principal	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN-LES-MARAIS

Le 02/10/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Rosine LESIEUR
Le Maire



CCAS DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération en date du 03/06/2026 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 10/12/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GOUTHIER Anne-Sophie	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Le 07/09/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale



Laurent PIRON
Le Président

CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération DEL20250623-034 en date du 23 juin 2025 fixant le taux d'avancement de grade
Vu l'arrêté en date du 25/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BOURRIEU Laurence	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme DENNEBOUY Brigitte	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
Mme DUHAMEL Françoise	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	3	
Mme POUPINEL Céline	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	4	

Promouvables :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 0

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 0

Total : 4

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTSENELLE

Le 23/07/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Marie POULAIN
Le Président



CCAS DE SAINT-PIERRE- EGLISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
 Vu la délibération en date du 13 juin 2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 16/11/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 17/11/2021 au 17/11/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HAUCHECORNE Isabelle	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme BOURDET Nathalie	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/08/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE- EGLISE

Le 01/10/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Francois MARDROC

Le Président

Résidence l'Espérance - EHPAD

33 rue des follières

50330 SAINT-PIERRE- EGLISE

Tel : 02 33 54 33 58

SIRET 20500081000035 APE 8710A

accueil@ehpadesperance.fr

CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération DEL20250623-034 en date du 23 juin 2025 fixant le taux d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 25/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme FAUVEL Mélanie	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme BLANDAMOUR Sonia	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 3
Nombres d'hommes : 0
Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTSENELLE

Le 23/07/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Marie POULAIN
Le Président



Commune d'Agneaux

2026/145

ARRETE n° 2026/P-082

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES pour l'accès au GRADE d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu la délibération en date du 24 juin 2026 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme EPIARD Ludivine	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGNEAUX
Le 30/09/2026

Le Maire
Pour le Maire empêché
Le 2ème Adjoint
Jean-Charles ENOT



COMMUNE DE FERMENVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 22 janvier 2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 04/04/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HAMEL Patricia	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. LEMAITRE Dorian	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à FERMENVILLE**Le 07/09/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*
 Bernard RAOULT
 Le Maire

COMMUNE DE MARCHESIEUX

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 27/01/2011 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 09/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. ROBERT Arnaud	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 02/05/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
 Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0
 Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MARCHESIEUX**Le 30/09/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Anne HEBERT
 Le Maire



ARRÊTÉ n ° 29 - 2026

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au **GRADE** de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/02/2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 28/09/2026 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 09/06/2026 au 05/06/2032,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BERTHELOT Marie-Paule	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/03/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.



Fait à SACEY
Le 29/09/2026

Didier NOEL
Le Maire

SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 02/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LE DIZES Estelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. HELAINE Benoît	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/10/2026
M. BENOIST Guillaume	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/10/2026
M. SACHOT Jérôme	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/10/2026
M. LECAPLAIN Dominique	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	5	Conditions remplies à compter du 01/10/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 4

Total : 6**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 4

Total : 5

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

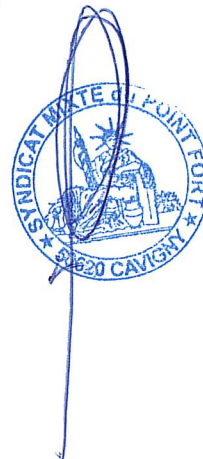
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CAVIGNY

Le 28/09/2026

Laurent PIEN

Le Président





VILLE DE MONTEBOURG

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ROULAND Patricia	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/11/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTEBOURG**Le 30/07/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Pierre MAUQUEST
Le Maire



COMMUNE DE DIGOSVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 20/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17/07/2026 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. REVERT Sébastien	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/10/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DIGOSVILLE**Le 23/07/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Serge MARTIN

Le Maire

COMMUNE DE FERMENVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 22 janvier 2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 04 avril 2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LETERRIER Annick	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à FERMENVILLE**Le 07/09/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Bernard RAOULT
 Le Maire



COMMUNE DE MARCHESIEUX

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 27/01/2011 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 09/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. OURRY Frédéric	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MARCHESIEUX

Le 30/09/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Anne HEBERT
Le Maire



COMMUNE DE MONTSENELLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 30/06/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LE GOUBIN Anna	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 16/06/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

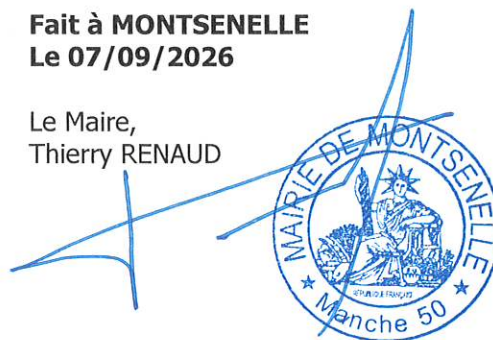
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MONTSENELLE
Le 07/09/2026

Le Maire,
Thierry RENAUD





50170

Tél. : 02 33 60 14 58

E-mail : mairie.sacey50@wanadoo.fr



A R R E T E n ° 3 0 - 2 0 2 6

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/02/2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 28/09/2026 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 09/06/2026 au 05/06/2032,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. BAZIN Dany	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.



Fait à SACEY
Le 29/09/2026

Didier NOEL
Le Maire

COMMUNE DE SAINT-FROMOND

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 2 juillet 2026 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 18/11/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. FERON Charles	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 16/06/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

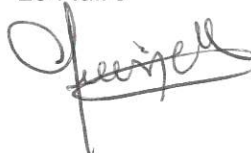
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-FROMOND**Le 11/09/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Elisabeth QUINETTE
 Le Maire




COMMUNE DE SAINT-OVIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 26/09/2013 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/09/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. TROCHON Nicolas	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 16/06/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-OVIN**Le 21/07/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Christian POULAIN
 Le Maire




COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 27/02/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 12/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. AMIOT Ludovic	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. LEMELTIER Nicolas	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	2	Conditions remplies à compter du 16/06/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE-EGLISE

Le 07/09/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Francois MARDOC

Le Maire

François MARDOC



COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 28/09/2026 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 03/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEHAGUEZ Elisabeth	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme VALOGNES Annie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme GUILLEMETTE Christelle	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	

Promouvables :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 0

Total : 4**Promus :**

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE**Le 01/10/2026**

Cachet et signature de l'autorité territoriale

BRIGITTE LEGER LEPAYSANT

L'adjoint au Maire ,délégué au personnel

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/12/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 20/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 20/10/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. GOUESLARD Jérémy	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 04/06/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 2
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Le 02/09/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Vincent BICHON
Le Président



SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 02/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LEMARCHANT Emmanuel	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme LIGER Sylvie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/05/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 6
Total : 7

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 1
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CAVIGNY
Le 28/09/2026

Laurent PIEN
Le Président



VILLE D'AGON-COUTAINVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 30/05/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 09/11/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MOQUET Guillaume	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2026
Mme MAGDELAINE Nathalie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1	Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 1	Nombres d'hommes : 1
Total : 2	Total : 2

Promus :

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGON-COUTAINVILLE
Le 05/10/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre GERMAIN
Le Maire



VILLE DE BOURGVALLEES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération D-2019-065 du 19/03/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 26/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme <i>LEBOUCHER Aleksandra</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/04/2026
Mme <i>LALLEMAND Celine</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 02/12/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BOURGVALLEES

Le 07/08/2026

Gabriel CATHERINE

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 10 mai 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 13/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. COSSE Dimitri	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. PECATE Cédric	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	2	Conditions remplies à compter du 16/06/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Brécey, le 08/09/2026

Le Maire,



Philippe AUBRAYS



VILLE DE BRIX

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 28/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 30/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme MORIN Christine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 16/06/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRIX**Le 21/07/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*Sophie BUHOT
Le Maire

VILLE DE LESSAY

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 14/03/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 17/03/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LAROSE Nassabia	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
Mme CORON Natacha	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	2	Conditions remplies à compter du 16/06/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LESSAY**Le 24/09/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Herve DE VANSSAY

Le Maire



VILLE DE SAINT-AMAND-VILLAGES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 28/03/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/10/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEBARBENCHON Sarah	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 16/06/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-AMAND-VILLAGES
Le 03/08/2026

Le Maire,

Jean-Michel VAUTTIER



VILLE DE VALOGNES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026
**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 05/07/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d' adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LECUIROT Martial	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. GOUESLARD Frédéric	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	2	Conditions remplies à compter du 16/06/2026
M. ROBINE Franck	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	3	Conditions remplies à compter du 16/06/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 6

Nombres d'hommes : 6

Total : 12
Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 3

Total : 3
Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à VALOGNES

Le 16/09/2026

Le Maire



Jacques COQUELIN

VILLE D'ISIGNY-LE-BUAT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2026****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 21.11.2027 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 29/06/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme OZOUF Marie-Christine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 6

Nombre d'hommes : 0

Total : 6**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à ISIGNY-LE-BUAT**Le 25/09/2026***Cachet et signature de l'autorité territoriale*Jessie ORVAIN
Le Maire

CCAS DE SAINT-PIERRE- EGLISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
 Vu la délibération en date du 13 juin 2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 16/11/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 17/11/2021 au 17/11/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. PESCHMANN Frédéric	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PIERRE- EGLISE

Le 01/10/2026

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Francois MARDROC

Le Président

Résidence l'Espérance - EHPAD
 33 rue des follières

50330 SAINT-PIERRE- EGLISE

Tel : 02 33 54 33 58

SIRET 26500081000035 APE 8710A

accueil@ehpadesperance.fr

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération en date du 04/06/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. DHEILLY Philippe</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/04/2026

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

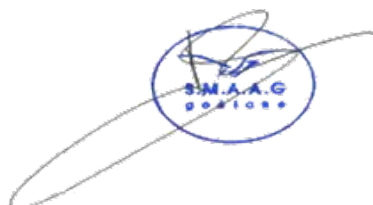
Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER
Le 10/09/2026

Le Président du SMAAG
11 septembre 2026



S.M.A.A.G
go é l a n e